

INFORMATIONS COMMUNALES

COMMUNE DE
POMPAPLES

Novembre 2026

SAPIN DE NOËL ET VIGNE COMMUNALE – Vente de la récolte 2023-2024

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer que la vente du vin communal et la distribution des sapins de Noël auront lieu le même jour et au même endroit pour plus de simplicité et de convivialité. Nous vous donnons donc rendez-vous le

samedi 12 décembre 2026 à la voirie

- De 10h à 11h, retrait des commandes de vin
- Et dès 11h, distribution des sapins, apéritif et soupe offerts par la Municipalité.

Les personnes souhaitant réserver du vin et/ou un sapin sont priées de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous à l'administration communale avant le **20 novembre 2026**. *Aucune distribution ne sera possible sans inscription préalable.*

Les bouteilles 2023/2024 de 75 cl sont au prix de fr. 12.50 pièce.

Les désirée 2024 de 50cl, sont au prix de fr. 8.50 pièce.

Le paiement du vin pourra être effectué en espèces ou via TWINT le jour du retrait.

Nous vous attendons nombreux pour partager un moment festif et chaleureux !

✂----------

Souscription – vin et Inscription - sapin de Noël

Nom : …… **Prénom : …….**

commande …… désirées (50cl) récolte 2024 à fr. 8.50

commande …… bouteilles (75cl) récolte 2023-2024 à fr. 12.50
de « Pinot Noir En Beauregard AOC » de la Commune de Pompaples.



Je désire réserver un sapin de Noël : ☐ oui  ☐ non

Signature :

A retourner au greffe municipal avant le 20 novembre 2026

FOUR A PAIN



Une fournée aura lieu en date du 5 décembre 2026. Une vente de produits confectionnés artisanalement sera réalisée dans le cadre de l'organisation du Téléthon.

39e TELETHON 5 décembre 2026



L'équipe organisatrice a le plaisir de vous convier à son habituel rendez-vous gourmand et convivial, **le samedi 5 décembre 2026, dès 11h00** à la salle villageoise. Au menu, planchettes apéro, roesti-vacherins et délices du four à pain.

URGENCES DE ST-LOUP : OUVERTES 7 JOURS SUR 7

Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois

Le Centre ambulatoire d'urgence de St-Loup accueille les urgences non vitales (niveaux 3 et 4), sans nécessité d'hospitalisation. Horaires : du lundi au vendredi, de 9h à 19h ; les week-ends et jours fériés, de 9h à 17h.

REGISTRE DES LOUEURS

En vertu de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE art. 74d) chaque commune doit tenir un Registre des Loueurs pour toutes les locations ou sous-locations d'hébergement de brève durée (dès une nuit). La Municipalité rappelle que les propriétaires qui proposent un bien à la location (par exemple sur des plateformes telle que Airbnb, Anibis, etc..) sont priés de bien vouloir l'annoncer à l'administration communale sans délai.

HEURES DE COMMUNE ET FACTURES

Les personnes qui ont des heures de commune, des factures ou des séances de commission, voudront bien faire parvenir leurs notes à la Municipalité jusqu'au 18 décembre 2026.

Les personnes concernées sont priées de joindre leurs coordonnées de paiement, n° IBAN ou un QR code.



Coordonnées de la bourse communale :

☎ 021 866 61 34 💻 bourse@pompaples.ch

CONSEIL GENERAL

La prochaine séance du Conseil Général est prévue en date du jeudi 10 décembre 2026.
Les personnes intéressées peuvent s'annoncer au président du Conseil Général, M. Stéphane Schneider (president.conseil@pompaples.ch) ou à la secrétaire Mme Myriam Schär (secretaire.conseil@pompaples.ch) ou directement sur place avant la séance.

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Horaire d'hiver : mercredi **15h00 – 17h00** et samedi 08h30 – 11h30



Le **conteneur à verre**, situé en dehors de l'enceinte, est disponible **uniquement les jours ouvrables de 08h00 à 20h00**, interdit dimanche et jours fériés.

LITIÈRE VÉGÉTALE : un choix plus respectueux de l'environnement

Vous avez un chat ? Opter pour une litière végétale (bois, paille, maïs, papier recyclé) permet de réduire l'impact sur les déchets.

Plus légère et moins poussiéreuse, elle est composée de matières naturelles, sans additifs toxiques, et peut être incinérée avec les ordures ménagères.

À l'inverse, les litières minérales ne brûlent pas et leurs résidus doivent être stockés en décharge. Dans le canton de Vaud, cela représente environ 5'300 tonnes de résidus par année.



Un choix simple au moment des achats, pour une gestion plus durable de nos déchets.

Attention : même végétale, la litière usagée doit être déposée avec les ordures ménagères, et non au compost ou dans les déchets organiques.

SERVICE DE RAMONAGE

Dès le **1er janvier 2027**, la Municipalité confie le service de ramonage de notre commune à **M. Johan Compondu, maître ramoneur à Bonvillars**, suite au départ à la retraite de M. Patrice Robert-Grandpierre.

Nous lui souhaitons la bienvenue et vous remercions de lui réserver un bon accueil !

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS

Avec Pikitup, donnez les objets dont vous n'avez plus l'utilité et récupérez gratuitement ceux dont vous avez besoin, près de chez vous. Une solution simple pour favoriser le réemploi et réduire les déchets.

pikitup

CARTE D'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUE

Dès le 2 novembre 2026, les citoyennes et citoyens suisses pourront obtenir une nouvelle carte d'identité biométrique auprès des services cantonaux compétents.

Les cartes d'identité actuelles resteront valables **jusqu'à leur date d'expiration**. Le choix entre une carte biométrique et une carte non biométrique restera possible.

À Pompaples, le contrôle des habitants pourra uniquement délivrer la carte non biométrique, destinée aux personnes qui l'utilisent exclusivement en Suisse.

Plus d'informations et une vidéo explicative sur les deux types de cartes :

HARMONISATION DES AMENDES POUR LITTERING

Depuis le **1er août 2026**, les amendes pour abandon de déchets sont harmonisées dans toute la Suisse.

Selon la quantité de déchets abandonnés, les amendes s'élèvent à :

- **CHF 80.–** pour un déchet individuel (mégot, emballage, canette, bouteille, etc.) ;
- **CHF 100.–** pour plusieurs petits déchets, jusqu'à 17 litres ;
- **CHF 150.–** pour 17 à 35 litres ;
- **CHF 250.–** pour plus de 35 litres, jusqu'à 110 litres.

Cette réglementation applique le principe du **« pollueur-payeur »**. Elle concerne également les jeunes dès **16 ans révolus**.

#LÀPOURTOI 2026 – PRÉVENIR LE SUICIDE DES JEUNES



L'association **STOP SUICIDE**, active depuis plus de 25 ans en Suisse romande, poursuit sa campagne annuelle **#LÀPOURTOI**, consacrée cette année à l'**estime de soi et à l'image corporelle**.
Ces thématiques font partie des préoccupations importantes des jeunes. À travers des témoignages et des espaces de discussion, la campagne invite à questionner les normes liées à l'apparence, à développer une image de soi plus bienveillante et à mieux connaître les ressources d'aide disponibles.

Parler, écouter et demander de l'aide peut faire la différence. Le **147 – Pro Juventute** est disponible gratuitement, 24h/24, pour les jeunes. Les adultes peuvent s'adresser au **143 – La Main Tendue**. En cas d'urgence, composez le **144**.

PISCINE DE LA VENOGE



LA GENDARMERIE MOBILE À POMPAPLES

La Gendarmerie vaudoise sera présente à Pompaples dans la cour d'école le jeudi 26 novembre 2026 au matin, avec son poste mobile.
Une occasion de rencontrer les gendarmes, de bénéficier de conseils de prévention ou d'effectuer certaines démarches.
Poste mobile 1 – 079 220 24 72

FUTURE STEP INTERCOMMUNALE EHVV

La construction de la future STEP intercommunale EHVV a débuté le **1er septembre 2026 au Pré-Moré à La Sarraz**.



Elle remplacera notre STEP actuelle, construite en 1968 et devenue non conforme aux normes. La nouvelle installation traitera les eaux usées des communes membres et permettra également d'éliminer les **micropolluants**, améliorant ainsi la qualité des eaux rejetées dans la Venoge.

La mise en service est prévue **fin 2028 – début 2029**.

CONTROLE DES CITERNES

Selon les directives cantonales, les propriétaires d'une installation composée d'un ou plusieurs petits réservoirs de volume unitaire d'au maximum 2'000 litres (bac de rétention 100 %) ne reçoivent plus de notification de la part de la commune.
Il est rappelé que ces installations sont cependant soumises à un devoir d'entretien général **sous la responsabilité du détenteur**.
Un contrôle périodique, **tous les 10 ans,** par une entreprise employant du personnel spécialisé est recommandé.

TROTTOIRS ET CHEMINS COMMUNAUX

Par souci d'écologie, comme les années précédentes, il ne sera effectué que le salage minimum des trottoirs et chemins communaux. La population est donc priée de prendre garde aux éventuelles plaques de glace qui pourraient subsister à certains endroits.

CHIEN - CROTTES



La majorité des propriétaires de chien ramasse les crottes de leurs compagnons à quatre pattes et nous les en remercions.

Rappelons que le ramassage des crottes est obligatoire au village et sur le reste du territoire communal. Des poubelles munies de distributeur de sachets sont à disposition des propriétaires de chiens.

Les propriétaires ne suivant pas cette obligation sont passibles d'une amende.

HORAIRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE



Durant les Fêtes, les bureaux de l'administration communale seront fermés du jeudi 24 décembre 2026 à 11h00 au lundi 11 janvier 2027 à 14h00.

Nous vous souhaitons de chaleureuses fêtes de fin d'année !

Fenêtres de l'Avent

Nous y sommes presque ! Dans quelques semaines, l'effervescence de Noël va se faire ressentir un peu partout!

Et pourquoi pas, derrière une de vos fenêtres? Une de vos portes? Votre garage? Pour nos traditionnelles fenêtres de l'Avent dans notre village de Pompaples!

Vous pouvez tout simplement décorer ou décorer et accueillir les personnes du village le soir de votre fenêtre à partir de 18h!



Si vous êtes intéressés ou si vous avez des questions, vous pouvez me contacter au 079/653.24.80! Délai d'inscription au 25 novembre! Mélanie Wicky

Étagère solidaire

À l'entrée du Temple de La Sarraz

- Déposez des denrées non périssables
- Prenez ce dont vous avez besoin

Ouvert de 8h à 17h

